



Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême

LYCEE DE L'IMAGE & DU SON D'ANGOULEME

303 Avenue de Navarre

CS 22214

16022 ANGOULEME CEDEX

☎ 05 45 61 95 00

Ce.0161095d@ac-poitiers.fr

Site internet <http://www.lyc-lisa.ac-poitiers.fr/>



Mini-stages 2018

Dans le cadre de la construction du projet personnel de l'élève, le lycée de l'Image & du Son d'Angoulême propose des mini-stages à vos élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} qui débuteront le **08 janvier 2018** jusqu'au ⚠ **la date limite des inscriptions varie selon les enseignements (voir tableau au dos)**

⚠ **compte tenu de l'attractivité de certains enseignements, il est conseillé de nous solliciter dès réception des documents)**

Vous trouverez :

- en page 2 le tableau récapitulatif des enseignements d'exploration de 2^{nde}, les spécialités en 1^{ère} littéraire et les options cinéma/audiovisuel et théâtre (toutes séries)
- en page 3, pour information, copie de la convention émise par le LISA

Afin de faire participer vos élèves à un mini-stage dans de bonnes conditions :

1. Vous veillerez à renseigner le tableau ci-joint et en faire retour, par voie électronique.
2. Après réception de ce document, une convention de mini stage sera établie et vous sera retournée, contresignée par la même voie. La convention est définitive après signature de toutes les parties.

En raison du nombre important de demandes, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les tableaux dans les meilleurs délais et de prévenir les familles que les reports de dates seront traités sous réserve de places disponibles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Thierry Roul,
Proviseur

A noter dans vos agendas

**Portes Ouvertes
le samedi 3 mars 2018**



Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême

Etablissement d'origine

Adresse

N° téléphone

Adresse mail

A l'attention des élèves de 3^{ème}

NOM :

Prénom :

Classe

Adresse

Téléphone

adresse mail :

Enseignements d'exploration	calendrier <i>se positionner par ordre de préférence</i>			
Littérature & société	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018			
Méthode & Pratiques Scientifiques			Vendredi 13h05 – 16h00 Jusqu'au vendredi 16 mars 2018	
Informatique et création numérique			Vendredi 14h – 15h30 Jusqu'au vendredi 04 mai 2018	
Sciences & Laboratoire	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018		Vendredi 13h30 – 15h30 Jusqu'au vendredi 04 mai 2018	
Italien	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018			
Latin	lundi 13h05 – 14h00 Jusqu'au lundi 30 avril 2018		jeudi 13h05 – 14h00 Jusqu'au jeudi 03 mai 2018	
Art du Son	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018		Vendredi 14h – 16h Jusqu'au vendredi 04 mai 2018	
Arts Visuels	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018		Vendredi 14h – 16h Jusqu'au vendredi 04 mai 2018	
Art du Spectacle	Lundi 16h – 17h50 Jusqu'au lundi 30 avril 2018		Vendredi 14h – 16h Jusqu'au vendredi 04 mai 2018	

A l'attention des élèves de 3^{ème} et 2^{nde}

- 1^{ère} littéraire Cinéma Audiovisuel Spécialité (CAV) : VENDREDI de 08h15 à 12h10
- Niveau 2^{nde} : Cinéma Audiovisuel Facultatif : MARDI de 16h à 17h50
- 1^{ère} littéraire Théâtre spécialité (TH) : JEUDI de 10h20 à 13h05
- Niveau 2^{nde} : Théâtre Facultatif : MARDI de 15h à 17h50

L'élève

prendra

ne prendra pas

le repas de midi au lycée

Si l'élève est demi-pensionnaire ou interne l'établissement établira un bon de commande auprès du LISA.

Si l'élève est externe il se munira de la somme de 4,90 euros.



Convention de mini stage

Article 1

La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre le LISA représenté par Son **Provisur, Monsieur Thierry ROUL,**

Et le Chef d'établissement du Collège / Lycée

concernant le mini stage effectué par M.....

qui devra se présenter, **15 mn avant le début du cours,**

au LISA le 2018 deh..... àH.....

Programme :

L'élève est accueilli par un personnel de la Vie Scolaire, 15 mn avant le début du cours, et assistera au(x) cours de, professeur de, deh.. àh..., en salle.....

Article 2

Le stage a pour but de faire connaître les sections proposées en vue d'une éventuelle orientation.

Article 3

Durant la période de mini stage, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5

Les élèves stagiaires pourront prendre leur repas de midi au service de demi-pension.

La facture des repas des élèves sera dressée au service de gestion de l'établissement d'origine.

Article 6

L'assurance contractée par le lycée couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine.

Pour l'élève :

Classe de :

Professeur principal :

Responsable légal :

Adresse

tél. domicile

tél. travail

adresse mail

Le Principal

Fait à
Le Provisur

, le
Le Responsable Légal